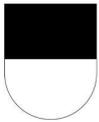


LES COMPAGNONS DU CHEVAL



## DISPOSITIONS GENERALES

- ◆ **Bombe ou casque conforme obligatoire pour toutes les courses montées ET attelées (gilet conseillé) !!!**
- ◆ L'horaire ne correspond pas à l'ordre des propositions.
- ◆ Chaque équidé doit être **obligatoirement muni d'un filet ou d'une bride avec EMBOUCHURE**. Tout concurrent se présentant au führung sans embouchures se verra refuser le départ !!!
- ◆ **Les éperons sont interdits.**
- ◆ Tout abus de fouet et de cravache sera sanctionné par le Jury.
- ◆ Les chevaux inscrits au Registre de la Fédération Suisse des Courses sont exclus.
- ◆ Les chevaux doivent être vaccinés contre la grippe équine. Le carnet de vaccinations obligatoire et papiers d'ascendance.
- ◆ Chaque cheval n'a pas le droit de participer à plus de **trois épreuves**.
- ◆ Pour les races du pays, veuillez envoyer la photocopie du certificat d'origine avec votre inscription.
- ◆ Les dossards et les cheveux longs doivent être attachés correctement (le cavalier sera éliminé si le jury ne peut pas lire le numéro du dossard). De plus, des chaussures d'équitation ou des chaussures montantes sont obligatoires (toutes autres chaussures sont interdites).
- ◆ Tout cavalier, se faisant aider au départ, partira en deuxième ligne.
- ◆ Pour les courses « un tour à pied » et « relais cycliste », le relais se fait dans le carré prévu à cet effet.
- ◆ Tous les départs se donnent à l'élastique.
- ◆ En cas de doute, les poneys peuvent être toisés. En cas de non-respect, ceux-ci seront refusés de départ ou changés de catégorie.
- ◆ Pour les courses de char, le brevet est recommandé.
- ◆ Tous les nouveaux participants aux courses de char « galop » devront **impérativement être accompagnés par une personne ayant déjà participé à ce genre d'épreuve en tant que meneur**.
- ◆ La place du cheval à la corde est attribuée dans l'ordre des inscriptions. Pour les courses attelées à plusieurs chevaux, l'ordre de départ sera défini par tirage au sort au camion des tapis de selle en allant chercher le dossard. Le numéro du dossard reste inchangé. Une plaque remise lors du tirage au sort sera fixée au char au führung avant le départ.
- ◆ Dans les courses de chars à pont, il n'y aura pas de mélange de races.
- ◆ Le char à pont doit mesurer au moins 3,50 m x 1,40 m



LES COMPAGNONS DU CHEVAL

- ◆ Le char romain doit être équipé de roues à cercle.
- ◆ Après la course, les chevaux se rangent dans l'ordre d'arrivée donné, avant la ligne d'arrivée, pour la remise des prix.
- ◆ Les 6 premiers seront classés.
- ◆ Chaque course sera dotée d'un don d'honneur au premier, plaques à tous les partants.
- ◆ Le jury se réserve le droit d'éliminer tout concurrent qui bloque ou entrave le bon fonctionnement d'une course. Il se verra disqualifié sans prix ni remboursement pour le reste de la journée.
- ◆ Un dépôt de CHF 100.- sera demandé en cas de protêt. Il doit être annoncé avant le départ de la course suivante.
- ◆ Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire, de refuser un concurrent, d'annuler une ou plusieurs courses en fonction des inscriptions ou de circonstances particulières.
- ◆ Le comité se réserve le droit d'annuler en cas d'inscriptions insuffisantes
- ◆ L'inscription est remboursable uniquement en cas d'annulation des courses. En cas de non-partant, remboursable sur certificat vétérinaire.
- ◆ Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas d'accident lors du transport et lors des courses, les participants doivent être personnellement assurés contre les accidents et en responsabilité civile. Le matériel doit être en ordre.
- ◆ Les inscriptions sur formulaire sont à renvoyer jusqu'au **16 Juillet 2024** à :  
Alicia Brülhart – Route des Maçons 17, 1763 Granges-Paccot  
Ou par E-mail (photo, scan,...) : [lescompagnonsducheval@hotmail.com](mailto:lescompagnonsducheval@hotmail.com)
- ◆ L'engagement d'un cheval est de CHF 30.- par course.  
**EXCEPTION** : attelage de 4 chevaux CHF 60.- par attelage
- ◆ Le paiement d'inscription est à effectuer simultanément à la Banque Raiffeisen Moléson :  
**IBAN**: CH80 8080 8002 8779 8536 6, Raiffeisen Moléson, 1632 Riaz  
**En faveur de** : Les Compagnons du Cheval, 1687 Vuisternens-devant-Romont  
**Motif du versement** : inscription Course N°...

**Après le délai d'engagement, la finance d'inscription est de CHF 40.- par cheval. D'avance, nous vous remercions de respecter les délais !**

Pour tous renseignements :

Kevin Gremion, 079 129 93 36 ou par E-mail : [lescompagnonsducheval@hotmail.com](mailto:lescompagnonsducheval@hotmail.com)